



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

18/03/13

18/03/13

F04413 P0023

1. Intitulé du projet

TRANSFERT ET EXTENSION DU CENTRE COMMERCIAL E. LECLERC

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SAS HAUDIS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

MR Jean-Luc BRAMAS

PDG

RCS / SIRET

327 448 015 00013

Forme juridique

SAS (5710)

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant

N° de rubrique et sous rubrique

Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique

Rubrique n°37
(travaux de construction
entre 3000 et 40000
m² de surface de
plancher.)

Transfert d'un hypermarché avec extension de
salle commerciale ; pour une
création de surface de plancher d'environ
35000 m²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste au transfert avec extension du Centre commercial E. LECLERC existant à proximité, de l'autre côté de la RD 52. En effet, le site actuel étant impacté par les PPRI, et captages AEP, son extension est compromise. A terme, le non développement du centre commercial existant, devenu inadapté tant en terme conceptuel, ergonomique qu'en même en terme d'impact environnemental pourrait entraîner son déclain. C'est pourquoi le terrain proposé pour le transfert du bâtiment serait idéal, puisqu'il se trouve en dehors des périmètres cités ci-dessus.

4.2 Objectifs du projet

Réaliser un centre commercial fonctionnel et esthétique, véritable vitrine pour l'agglomération qui permettra de répondre aux nouvelles exigences réglementaires dans le cadre du développement durable :

- réglementation thermique, gestion des eaux pluviales
- paysagement ...

- l'hypemarché aura une surface de vente identique à l'existant
- la galerie sera doublée en surface afin de répondre à une demande de la clientèle en enseignes prestigieuses.
- un pôle restauration sera également développé.

Ce projet s'attachera à respecter les principes de la Haute Qualité Environnementale

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

- préparation des plateformes (déblai, remblai)
- mise en place des fondations
- installations des réseaux enterrés
- montage charpente
- couverture, étairement et bardage
- menuiseries
- dallage
- aménagement intérieur.
- eurobé du parking et voirie
- création des bassins ...

pendant la phase travaux l'accent sera mis sur la gestion du chantier et l'information des riverains afin de minimiser les nuisances pendant cette période.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le nouveau centre commercial sera composé d'un hypemarché qui aura les mêmes horaires de fonctionnement que ceux actuels. Il apportera des prestations supérieures ou complémentaires à celles existantes : postes de recharges batteries pour voitures électriques, places de covoiturage ...

La galerie aura également les mêmes horaires de fonctionnement que celle actuelle.

Le paysagement du projet concoupera à minimiser l'impact pour les zones pavillonnaires voisines.

Le trafic engendré par ce nouveau projet sera en fait transféré du site existant à celui-ci qui sont desservis par les mêmes voiries, l'impact sera donc restreint.

Une étude de trafic est actuellement en cours afin de valider la dimension du Rond point d'entrée sur le site.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis de construire
- autorisation Loi sur l'eau
- déclaration ICPE

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis de construire d'une surface de plancher supérieur à 3000 m² (rubrique 37)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques

Valeur

superficie du terrain → 217 225 m²
surface de plancher → $\approx$ 35000 m²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Le long de la
RD 52 "rue de
Maizières"
lieu dit "Sur Plaine"

Coordonnées géographiques¹ Long. 06° 10' 16" 947 Lat. 49° 13' 11" 26

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non



4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non



Si oui, de quels projets se compose le programme ?

C'est un projet privé qui ne s'inscrit pas dans un programme de travaux plus vastes

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Ce sont des terres agricoles, prairies et petits boisements (bosquets)

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

X

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Aucun règlement ou carte communale.

C'est le RNU qui s'applique.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

X

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIÉFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	X		la ZNIÉFF la plus proche est située à plus de 5 km au N-E "Bois de Tremery"
en zone de montagne ?	X		NON, sans objet.
sur le territoire d'une commune littorale ?	X		sans objet
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	X		sans objet
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	X		arrêté préfectoral n° 2012, DOT 57/MOTP/MB du 3 août 2012 : approbation du plan de prévention du bruit dans l'environnement des grandes infrastructures routières et autoroutières de l'état carte de bruit de type A (sur la communauté de communes duillon Mosellan.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	X	Sans objet
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	X	- Bassin périphère en élaborat ^o à 5 km au N (périmètre à dominante d'eau souterraine) - les crues centennales sont en dehors du terrain, la crue de 1947 passe en périphérie est du terrain. (Alba inondat ^o)
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	X	Le PPRI de la Moselle n'impacte pas le terrain. (approuvé le 30 août 2005)
si oui est-il prescrit ou approuvé ?		
dans un site ou sur des sols pollués ?	X	les sites répertoriés sont sur la zone industrielle du Malambas (raffinerie, dépôt pétrolier, dépôt d'engrais)
dans une zone de répartition des eaux ?	X	La seule ZRE du bassin Rhin-Meuse se situe dans les Vosges
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	X	le terrain est dans le périmètre Éloigné des captages
dans un site inscrit ou classé ?	X	Sans objet.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :		
	Oui	Non
d'un site Natura 2000 ?	X	pas de site à proximité
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	X	pas de site à proximité
Lequel et à quelle distance ?		

A. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		X	pas de prélèvement d'eau dans le milieu naturel. le projet sera branché sur le réseau AEP communal.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
	est-il excédentaire en matériaux ?		X	le projet s'attachera à équilibrer les déblais / remblais sur le site.
	est-il déficitaire en matériaux ?			
Milieu naturel	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?		X	
	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune flore habitats continuités écologiques ?		X	le projet sera réalisé sur des terres agricoles. Aucune ZNIEFF ou autres espaces protégés repéré sur le site. La faune et la flore présente sur le terrain est bien représentée par ailleurs. la perturbation est effective mais restreinte du fait de l'enjeu.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au §.2 du présent formulaire ?		X	

Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels agricoles, forestiers maritimes ?

X

Le terrain concerné par le projet est représenté principalement par des terres agricoles

Est-il concerné par des risques technologiques ?

X

il est en dehors du PPR de SPZAL

Risques et nuisances

Est-il concerné par des risques naturels ?

X

Le terrain est situé en dehors du PPR de la Moselle

Engendre-t-il des risques sanitaires ?

X

Est-il concerné par des risques sanitaires ?

X

Commodités de voisinage

Est-il source de bruit ?

X

Est-il concerné par des nuisances sonores ?

X

Le Bruit inhérent à un centre commercial est principalement le trafic des usagers (clientèle), les livraisons (AL) et les groupes froid. Toutefois, la situation géographique à proximité de l'autoroute entraîne un contexte de bruit déjà présent. Le centre commercial respectera les exigences du ZER.

Engendre-t-il des odeurs ?

X

Est-il concerné par des nuisances olfactives ?

X

Le tri sélectif des déchets et leur stockage en container fermé, ainsi qu'une campagne d'entretien régulière, permet de limiter les impacts olfactifs.

Engendre-t-il des vibrations ?

X

Est-il concerné par des vibrations ?

X

Pollutions	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	X	Emissions lumineuses restreintes aux enseignes et éclairage des parkings.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	(l'éclairage par LED sera favorisé en particulier pour les enseignes pour la qualité de faible consommation d'énergie.
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	X	les seuls rejets seront les fumées de combustions des chaudières qui respecteront les seuils réglementaires, de un que pour les émissions de gaz d'échappement des voitures.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?	X	les Eaux pluviales du site seront (suivant les campagnes d'études de sol et perméabilité) infiltrées sur site par le biais de bassins d'infiltration après traitements des hydrocarbures. (des solutions alternatives au séparateur d'hydrocarbures : noues épuratrices par les plantes voir note jointe au dossier)
	Si oui, dans quel milieu ?		
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	Déchets classiques d'un centre commercial. (cartons, plastiques, déchets verts ...) → Tri sélectif et filière locale pour l'enfouissement.
	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	X	le projet se développe le long de l'autoroute, en entrée de ville. et sur des terres agricoles, il y aura donc un impact paysagé. Nous nous attachons à respecter un paysage de qualité
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	X	le projet supprime des terres agricoles, toutefois, les exploitants de ces terres ne souhaitent plus poursuivre leur activité. Le Maire d'Avrillé a déjà des promesses de vente pour les terrains de la part des propriétaires. le conseil municipal valide prochainement l'acquisition des terres en appauvrissant.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui

Non



Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui

Non



Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8.1 Annexes obligatoires

	Objet
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
3	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
4	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;
5	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet
	Document synthétique des orientations du projet en terme de Haute Qualité Environnementale

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le

Signature

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet

- 1 L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée :
- 2 Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) :
Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
- 3 Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé :
- 4 Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisnants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Document synthétique des orientations du projet en terme de Haute Qualité Environnementale :

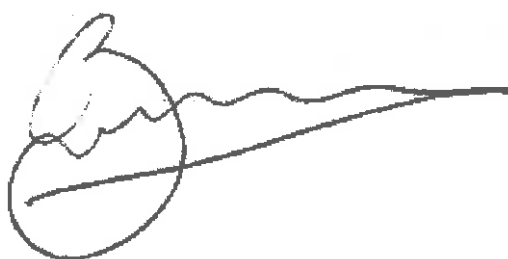
9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le

Signature



Objectif Haute Qualité Environnementale

Le projet est conçu selon les principes du **développement durable**. L'accent sera mis sur le respect des normes actuelles et même d'avantages car nous avons l'objectif d'atteindre une **certification HQE**. Cela aura pour conséquence une amélioration conséquente de la situation actuelle

Concernant Les bâtiments :

Cette démarche forte se concrétisera par la réalisation de constructions alliant notamment :

- **isolation fortement renforcée**
- **chauffage par pompe à chaleur et récupération des calories** des meubles froids.
- Favorisation d'Emploi de **matériaux naturels** et recyclables de qualité et de styles pérennes qui ne se démodent pas et qui génèrent des faibles coûts d'utilisation.
- **Eclairage naturel** par sheds et châssis vitrés pour un meilleur confort de la clientèle et du personnel engendrant une forte économie sur la consommation électrique.



Concernant les abords :

Le parc de stationnement comportera des places permettant la **recharge des voitures électriques**, s'intégrant ainsi dans une démarche déjà initiée sur le site actuel et qui sera amplifiée.



De plus le projet proposera des places réservées au **covoiturage**, en raison de la proximité d'axes prépondérants (échangeur A31...).

L'éclairage parking sera réalisé via des candélabres équipés de **panneaux photovoltaïques**.



L'utilisation de **matériaux d'origine végétale** sera privilégiée (enrobés à liant végétal).



La **récupération des eaux de pluies** pour l'arrosage et l'entretien des

espaces verts sera mise en œuvre.

Gestion des eaux

Création d'un **bassin de rétention** permettant en cas d'incendie de stocker les eaux souillées avant rejet au milieu naturel. Ce bassin n'existe pas sur le site actuel.

Toutes les eaux de pluie transiteront par ce bassin avant rejet dans un **bassin d'infiltration** via un traitement alternatif des hydrocarbures.



La société MICRO POLLUANTS TECHNOLOGIE localisé à Saint Julien Les Metz, sera missionnée pour réaliser un **suivi annuel et contrôler les rejets**.

Traitement paysage

Le projet se développe en dehors de zones sensibles répertoriées, de plus, la diversité floristique du site étant peu développée, les perturbations engendrées par le projet seront donc restreintes. Les zones vierges de toute construction ou aménagement (voiries, parking...) seront traitées en espaces verts et plantés d'essences locales en mélange.









